

SOS CENSURE

*Service d'assistance
aux journaux en difficulté*



Jets d'encre

Association nationale pour la promotion
et la défense de la presse d'initiative jeune

Qu'est-ce que SOS Censure ?

Depuis 1989, la Convention internationale des Droits de l'Enfant affirme le droit des jeunes à s'exprimer librement, notamment par le biais d'un journal. Pourtant les journaux d'initiative jeune sont trop souvent confrontés à de nombreux obstacles. **La liberté d'expression reste donc un droit qui se conquiert.**

Association indépendante de journalistes jeunes, Jets d'encre a mis en place un service d'assistance, SOS Censure, pour manifester son soutien aux rédactions qui rencontrent la censure.

Dans quels cas faire appel à SOS Censure ?

SOS Censure s'applique bien sûr en cas de censure, d'interdiction ou de suspension de diffusion du journal, mais aussi de refus d'un proviseur, d'un élu, d'un animateur, d'un enseignant etc., de laisser les jeunes être directeur de publication, de refus qu'un journal se crée, d'un règlement de lycée ou de collège qui contrevienne aux droits des jeunes, de toute intervention, pression directe ou indirecte allant contre leur liberté d'expression.

Quelle aide pouvez-vous obtenir ?

Pace que SOS Censure correspond à un engagement solidaire et militant de Jets d'encre, toutes les rédactions, adhérentes de l'association ou non, peuvent bénéficier d'un avis sur le contenu de leur publication et de conseils sur la réaction à adopter en cas de conflit.

Jets d'encre n'intervient pas à la place des journalistes jeunes, mais toujours avec leur accord, en leur offrant une formation gratuite « droit et déontologie », en proposant une médiation, en écrivant des courriers etc., en les aidant à contacter la presse, à mobiliser leur lectorat et à faire appel aux institutions grâce à son réseau de partenaires.

📄 Nouer, renouer le dialogue

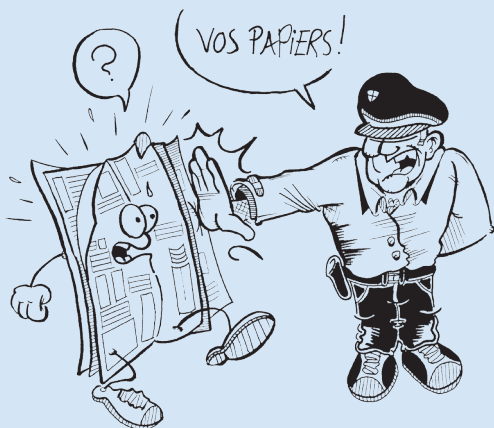
Quelle que soit la situation, l'important est qu'un dialogue puisse s'instaurer entre les parties. Chacun doit en effet pouvoir exposer clairement son opinion pour que des solutions puissent être trouvées dans le respect de la liberté d'expression et de la déontologie de la presse.

📄 Témoignez !

Si vous rencontrez des problèmes de censure, que vous souhaitiez réagir ou pas, il est capital de témoigner afin que Jets d'encre puisse alerter les institutions des difficultés que rencontrent les jeunes pour s'exprimer librement.

📄 Comment utiliser SOS Censure ?

Contactez-nous et nous verrons ensemble comment agir au mieux, en fonction de la situation de votre journal et du problème que vous rencontrez : censure@jetsdencre.asso.fr.





Avec ou sans moyens, avec ou sans appui, mais toujours avec la rage et le plaisir de s'exprimer, les jeunes prennent la parole et créent des journaux dans les lieux de vie qui sont les leurs : au collège, au lycée ou à la fac, dans leur quartier ou leur ville.

Cette presse originale ne laisse pas son entourage indifférent et rencontre souvent des difficultés. Face à l'indifférence ou à la censure, seule la solidarité de chacun peut permettre à la presse jeune de s'affirmer dans toute sa richesse.

Association indépendante, composée et dirigée par des jeunes de moins de 25 ans issus de la presse jeune, Jets d'encre défend la liberté d'expression et le droit à l'autonomie des journaux réalisés par les jeunes, et des valeurs déontologiques fortes qui vont du respect de l'autre au principe de responsabilité.

Association Jets d'encre

2bis passage Ruelle 75018 Paris | Tél. : 01.46.07.26.76
contact@jetsdencre.asso.fr | www.jetsdencre.asso.fr

Association de loi 1901 à but non lucratif agréée
« Jeunesse et Education populaire » et « Education nationale »